

Mme T.

PRIMATURE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

DECRET N°07- 393 /PM-RM DU 23 OCT 2007

**PORTANT REPARTITION DES SERVICES PUBLICS ENTRE LA
PRIMATURE ET LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS.**

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°07-383/P-RM du 03 octobre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les services publics sont répartis ainsi qu'il suit :

1- PRIMATURE :

A- SERVICE DE LA SUPERSTRUCTURE ADMINISTRATIVE :

- Secrétariat Général du Gouvernement :

B- SERVICES CENTRAUX :

- Contrôle Général des Services Publics ;
- Direction Nationale des Archives du Mali ;
- Direction Administrative et Financière.

C- SERVICES RATTACHES :

- Mission de Restructuration du Secteur Coton.

D- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence de Développement du Nord-Mali (ADN) ;
- Ecole Nationale d'Administration.

2- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de l'Emploi ;
- Direction Nationale de la Formation Professionnelle ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- Programme PNUD / OIT des Emplois pour l'Afrique-Mali.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEP) ;
- Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE) ;
- Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).

3- MINISTERE DE LA SANTE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Cellule d'Exécution des Programmes de Réhabilitation des Infrastructures Sanitaires ;
- Centre National d'Immunisation ;
- Centre National d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé ;
- Programme National de Lutte contre le Paludisme.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux ;
- Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) ;
- Pharmacie Populaire du Mali (PPM) ;
- Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques (UMPP) ;
- Hôpital du Point G ;
- Hôpital Gabriel TOURE ;
- Hôpital de Kati ;
- Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ;
- Hôpital de Sikasso ;
- Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
- Hôpital Sominé DOLO de Mopti ;
- Hôpital de Gao ;

- Hôpital de Tombouctou ;
- Centre National d'Odonto-stomatologie ;
- Centre National de Transfusion Sanguine ;
- Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- Laboratoire National de la Santé ;
- Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie ;
- Ordre des Médecins, des Chirurgiens et des Chirurgiens Dentistes ;
- Ordre National des Sages-femmes ;
- Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant ;
- Institut National de Formation en Sciences de la Santé.

4- MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Centre National de Promotion de l'Artisanat ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICE RATTACHE :

- Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO)
- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali.

5- MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de l'Intérieur ;
- Direction Nationale des Collectivités Territoriales ;
- Direction Nationale des Frontières ;
- Inspection de l'Intérieur ;
- Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule d'Appui au Développement à la Base ;
- Mission d'Appui à la Déconcentration -Décentralisation ;
- Mission d'Appui à la Consolidation de l'Etat Civil ;
- Cellule de Planification et de Statistique.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales ;
- Grande Mosquée de Bamako ;

- Maison du Hadj ;
- Centre de Formation des Collectivités Territoriales.

6- MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale des Services Vétérinaires ;
- Direction Nationale de la Pêche ;
- Direction Nationale des Productions et des Industries Animales ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Projet de Développement de l'Élevage au Sahel Occidental (II) (PRODESO) ;
- Projet de Développement Intégré pour la Réduction de la Pauvreté en zone ONDY ;
- Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) ;
- Centre de Formation Pratique en Élevage (CFPE) ;
- Projet d'Appui à la Sélection et à la Multiplication des Zébus AZAWAK de Menaka ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Nord-Est du Mali Phase II ;
- Projet de Développement des Ressources Halieutiques de Sélingué ;
- Projet d'Appui à l'Amélioration des conditions de vie des couches vulnérables en Zone Tonka.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Laboratoire Central Vétérinaire ;
- Ordre National de la Profession Vétérinaire.

7- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction du Protocole de la République ;
- Direction des Affaires Politiques ;
- Direction des Affaires Juridiques ;
- Direction de la Coopération Internationale ;
- Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Bureau du Chiffre ;
- Bureau de la Traduction et de l'Interprétariat ;
- Bureau de l'Information et de la Presse ;
- Centre d'Etudes Stratégiques ;
- Cellule de Planification et de Statistique.

C- SERVICES EXTERIEURS :

- Missions Diplomatiques et Consulaires ;
- Délégations Permanentes auprès des Organisations Internationales.

8- MINISTERE DE L'AGRICULTURE :**A- SERVICES CENTRAUX :**

- Direction Nationale du Génie Rural;
- Direction Nationale de l'Agriculture ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Projet d'Aménagement Hydro Agricole de la Plaine de Daye, Hamadja et Koriomé ;
- Projet de Développement en Zone Lacustre (II) Niafunké ;
- Projet Aménagement des Périmètres Irrigués Villageois de Gao (PAPIV) ;
- Service Semencier National ;
- Projet d'Aménagement de la Plaine de Saouné (Diré) ;
- Programme de Développement du Cercle d'Ansongo ;
- Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes ; (PASAOP) ;
- Secrétariat Exécutif du Comité National de la Recherche Agricole ;
- Centres d'Apprentissage Agricole ;
- Projet d'Appui au Développement Local (PADL) Gao ;
- Projet de Développement Rural Intégré de Kita ;
- Programme National d'Infrastructure Rural (PNIR) ;
- Projet d'Appui au Développement de la Région de Mopti (PADER) ;
- Programme de Mise en Valeur du Moyen Bani ;
- Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin ;
- Projet de Diversification des Revenus en Zone Non-Cotonnière Mali Sud (MDR/San) ;
- Secrétariat Permanent du CILSS ;
- Projet d'Aménagement du Périmètre de Maninkoura (PAPIM)
- Programme de Développement Rural Intégré en Aval du Barrage de Manantali.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Institut d'Economie Rurale (IER) ;
- Office du Périmètre Irrigué de Baguineda (OPIB) ;
- Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT) ;
- Office du Niger ;
- Office Riz Ségou ;
- Office Riz Mopti ;
- Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Office du Développement Rural de Sélingué (ODRS) ;

- Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) ;
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- Office pour la Mise en Valeur du système Faguibine ;
- Office de Protection des Végétaux.

9- MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de la Planification du Développement ;
- Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;
- Direction Nationale de la Population ;
- Direction Nationale des Industries ;
- Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la Gestion des Marchés ;
- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle ;
- Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles ;
- Cellule d'Appui au Programme de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement ;
- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer ;
- Fonds de Développement Economique.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali ;
- Office National des Produits Pétroliers (ONAP) ;
- Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ;
- Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX) ;
- Complexe Sucrier du Kala Supérieur SA (SUKALA) ;
- EMBAL MALI-SA ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile ;
- Société sucrière de Markala-SA (SOSUMAR).

10- MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'EAU :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de la Géologie et des Mines ;
- Direction Nationale de l'Energie ;
- Direction Nationale de l'Hydraulique ;

- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Cellule Nationale de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement du Bassin du Fleuve Sénégal (Cellule OMVS) ;
- Autorité pour l'Aménagement de Taoussa ;
- Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables ;
- Laboratoires des Eaux ;
- Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali (AUREP).

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) ;
- Energie du Mali (EDM) ;
- Agence Malienne de Radioprotection ;
- Société des Mines d'Or de Loulo (SOMILO) ;
- Société des Mines d'Or de Syama (SOMISY S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Sadiola S.A (SEMOS S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Morila S.A (MORILA S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Segala S.A (SEMICO S.A) ;
- Société d'Exploitation de Phosphates de Tilemsi (SEPT – SA) ;
- Société des Mines d'Or de Kalana ;
- Société Tambaoura Mining Company (TAMICO SA) ;
- Chambre des Mines du Mali.

11- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale des Routes ;
- Direction Nationale de la Météorologie ;
- Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule des Travaux Routiers d'Urgence (CETRU) ;
- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Projet Sectoriel des Transports ;
- Observatoire des Transports.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Institut Géographique du Mali (IGM) ;
- Aéroports du Mali ;
- Compagnie Aérienne du Mali ;
- TRANS RAIL S.A ;

- Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) ;
- Société Navale Malienne (SONAM) ;
- Cellule de Construction de la Cité Administrative ;
- Institut National de Formation en Equipement et en Transport ;
- Centre National de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux Publics (CNREX-BTP) ;
- Autorité Routière ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier ;
- Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Ordre des Géomètres – Experts ;
- Ordre des Ingénieurs – Conseils ;
- Conseil Malien des Transporteurs Routiers ;
- Conseil Malien des Chargeurs.

12- MINISTERE DES FINANCES :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Direction Générale du Budget ;
- Direction Nationale du Contrôle Financier ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale des Impôts ;
- Direction Générale des Marchés Publics ;
- Direction Générale de la Dette Publique ;
- Direction Générale du Contentieux de l'Etat ;
- Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Inspection des Finances.

B- SERVICES RATACHES :

- Agence Comptable Centrale du Trésor ;
- Paierie Générale du Trésor ;
- Recette Générale du District de Bamako ;
- Transit Administratif ;
- Bureau Central de la Solde ;
- Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers ;
- Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Banque de Développement du Mali (BDM) SA ;
- Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA) ;
- Banque Internationale pour le Mali (BIM) SA ;
- Banque de l'Habitat du Mali (BHM) ;
- Banque Commerciale du Sahel (BCS) ;

- Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) ;
- Pari Mutuel Urbain du Mali (PMU-MALI) ;
- Ordre des Comptables Agréés et Experts-Comptables Agréés ;
- Ordre des Conseillers Fiscaux.

13- MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE

SERVICES CENTRAUX :

- Direction Générale de la Police Nationale ;
- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (emploi) ;
- Garde Nationale (emploi) ;
- Direction Générale de la Protection Civile ;
- Inspection des Services de Sécurité et de la Protection Civile ;
- Direction Administrative et Financière.

14- MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Inspection de l'Enseignement Secondaire ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATACHES :

- Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou ;
- Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Université de Bamako ;
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;
- Centre National des Œuvres Universitaires ;
- Institut des Sciences Humaines ;
- Institut des Langues.
- Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA).

15- MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :

A- ETATS-MAJORS :

- Etat-Major Général des Armées ;
- Etat-Major de l'Armée de Terre ;
- Etat-Major de l'Armée de l'Air.

B- SERVICES CENTRAUX :

- Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;
- Inspection Générale des Armées et Services ;
- Direction du Génie Militaire ;
- Direction du Commissariat des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées ;
- Direction de la Justice Militaire ;
- Direction de la Sécurité Militaire ;
- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (gestion administrative) ;
- Garde Nationale (gestion administrative) ;
- Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées ;
- Direction du Service Social des Armées ;
- Direction Administrative et Financière.

C- SERVICES RATTACHES :

- Centre d'Instruction Boubacar Sada Sy Koulikoro ;
- Prytanée Militaire de Kati ;
- Direction des Ecoles Militaires.

D- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Ateliers Militaires Centraux de Markala ;
- Office National des Anciens Combattants, Militaires Retraités et Victimes de Guerre du Mali ;
- Ecole de Maintien de la Paix de Bamako ;
- Musée des Armées.

16- MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES NATIONALES :**A- SERVICES CENTRAUX :**

- Direction Nationale de l'Education de Base ;
- Centre National de l'Education ;
- Centre National des Examens et Concours de l'Education ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation ;
- Centre National des Ressources de l'Education Non-Formelle.

17- MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICE RATTACHE :

- Secrétariat Général de la Commission Nationale pour l'Intégration Africaine.

18- MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE :

A- SERVICÈS CENTRAUX :

- Direction Nationale de la Promotion de la Femme ;
- Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Centre de Formation Professionnelle Aoua KEITA ;
- Centre d'Accueil et de Placement Familial (Pouponnière) ;
- Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant ;
- Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision.

C- ORGANISME PERSONNALISE :

- Cité des Enfants.

19- MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES :

A- SERVICE CENTRAL :

- Direction Administrative et Financière.

B- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM) ;
- Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) ;
- Office National des Postes (ONP) ;
- Centre de Services de Production Audiovisuelle (CESPA) ;
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) ;
- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication.

20- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction Nationale de la Conservation de la Nature ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Centre de Formation Pratique de Tabacoro ;
- Opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé et des Réserves Adjacentes ;
- Parc Biologique de Bamako ;
- Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel chargé de la Gestion des Questions Environnementales ;
- Cellule de Planification et de Statistique.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Agence du Bassin du Fleuve Niger ;
- Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration.

21- MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT :

SERVICES CENTRAUX :

- Commissariat au Développement Institutionnel ;
- Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel ;
- Direction Nationale du Travail ;
- Direction Administrative et Financière.

22- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE ET DES PERSONNES AGEES :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale du Développement Social ;
- Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaires ;
- Inspection des Affaires Sociales ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICE RATTACHE :

- Projet d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB).

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Caisse des Retraites du Mali (CRM) ;
- Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux ;
- Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Fonds de Solidarité Nationale.

23- MINISTERE DE LA JUSTICE :**A- SERVICES CENTRAUX :**

- Direction Nationale de l'Administration de la Justice ;
- Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée ;
- Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau ;
- Inspection des Services Judiciaires ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHES :

- Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Enfants de Bollé ;
- Cellule de Planification et de Statistique.

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Institut National de Formation Judiciaire ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Notaires ;
- Ordre des Experts Judiciaires ;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice ;
- Chambre Nationale des Commissaires Priseurs.

24- MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :**A- SERVICES CENTRAUX :**

- Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction Nationale des Domaines et du Cadastre ;
- Inspection des Domaines et des Affaires Foncières ;
- Direction Administrative et financière.

B- SERVICE RATTACHE :

- Projet de Développement Urbain et Décentralisation (PDUD).

C- ORGANISMES PERSONNALISES :

- Office Malien de l'Habitat (OMH) ;
- Société d'Équipement du Mali (SEMA) ;
- Agence de Cessions Immobilières (ACI) ;
- Ordre des Architectes ;
- Ordre des Urbanistes.

25- MINISTÈRE DE LA CULTURE :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de l'Action Culturelle ;
- Direction Nationale du Patrimoine Culturel ;
- Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHÉS :

- Cellule de Planification et de Statistique ;
- Mission Culturelle de Bandiagara ;
- Mission Culturelle de Djénné ;
- Mission Culturelle de Tombouctou ;
- Mission Culturelle de Es-Souk ;
- Centre National de la Lecture Publique.

C- ORGANISMES PERSONNALISÉS :

- Bureau Malien du Droit d'Auteur ;
- Musée National ;
- Palais de la Culture Amadou Hampaté BA ;
- Centre de Production Cinématographique ;
- Maison Africaine de la Photographie ;
- Centre International de Conférence de Bamako.

26- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

A- SERVICES CENTRAUX :

- Direction Nationale de la Jeunesse ;
- Direction Nationale des Sports et de l'Éducation Physique ;
- Direction Administrative et Financière.

B- SERVICES RATTACHÉS :

- Carrefour de Jeunes ;
- Maison des Jeunes ;
- Camp de Jeunesse de Toukoto ;
- Camp de Jeunesse de Soufroulaye ;
- Camp de Jeunesse de Kidal ;
- Stade Omnisports Modibo Keïta ;
- Stade Mamadou Konaté de Bamako ;

- Stade Ouezzin Coulibaly de Bamako ;
- Stade du 26 mars ;
- Stade Abdoulaye Makoro Sissoko de Kayes ;
- Stade Babemba Traoré de Sikasso ;
- Stade Amary Daou de Ségou ;
- Stade Baréma Bocoum de Mopti ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports ;
- Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite Ousmane Traoré ;
- Lycée Sportif Ben Omar Sy.

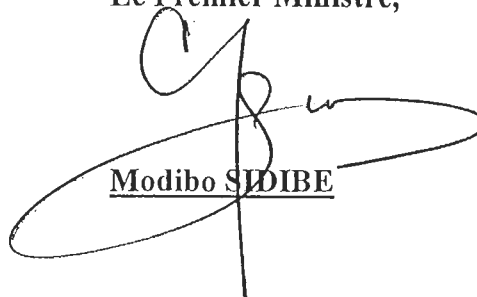
**27- MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS,
PORTE- PAROLE DU GOUVERNEMENT.**

ARTICLE 2 : La Direction Nationale des Archives du Mali est placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Gouvernement.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le Décret N°04-144/PM-RM du 13 mai 2004 portant répartition des services publics entre la Primature et les Départements Ministériels, modifié par le Décret N° 04-326 PM-RM du 12 août 2004, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 OCT 2007

Le Premier Ministre,



Modibo SIDIBE